

L'Etat **Souveraineté de l'État ou souveraineté du peuple ?**

Pascal Dupond

Philopsis : Revue numérique
<https://philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

L'Etat désigne une structure du vivre-ensemble dont la nature est indivisiblement historique et rationnelle.

Historique d'abord au sens où l'Etat, ou plus précisément l'Etat moderne, la forme moderne de la condition politique, a une origine qui peut être plus ou moins approximativement repérée par l'apparition du terme même d'Etat. L'Etat moderne, écrit Lucien Fèvre, est « un organisme qui aux hommes du 16^e siècle apparut assez neuf pour qu'ils sentissent le besoin de le doter d'un nom, que les peuples de la même époque se repassèrent aussitôt l'un à l'autre » (*Encyclopédie française*, article « L'Etat »). Il faut en effet attendre la Renaissance pour que le terme Etat, orthographié avec une majuscule, prenne le sens politique que nous lui donnons aujourd'hui et qui appartenait jusqu'alors à des termes tels que *polis*, *civitas* ou *res publica*. Machiavel écrit au début du *Prince* : « Tous les Etats, toutes les seigneuries qui eurent et ont commandement sur les hommes furent ou sont ou républiques ou principautés » (Folio, p. 39).

Les racines historiques de l'Etat moderne sont multiples. Certains travaux récents ont montré que les institutions ecclésiastiques ont joué leur rôle dans la genèse de l'Etat et que le

clergé catholique serait « l'élément le plus ancien à l'origine de la fonction publique de l'Etat moderne ». Mais il est indéniable que les premières racines de l'Etat moderne se trouvent dans les structures politiques de la cité antique, grecque et latine. Nous devons à Platon et à Aristote certaines des catégories qui sont aujourd'hui comme alors nécessaires pour penser l'Etat. Mais l'Etat moderne présente, par rapport à la *polis* ou à la *civitas*, des caractères originaux, au premier rang desquels l'idée d'un peuple souverain qui exprime sa volonté générale dans les institutions et les lois de l'Etat.

Historique ensuite au sens où l'Etat moderne n'est pas séparable d'un territoire : l'histoire de la naissance des Etats est toujours l'histoire du rassemblement de terres, par des conquêtes, par des traités, par des alliances, par des mariages. L'Etat n'est pas non plus séparable de la population qui occupe ce territoire et de la nation qu'elle constitue. L'idée de Nation remonte au début du XIXe s., On la trouve chez Fichte, on la trouve aussi chez Renan : « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis ». La nation désigne la pérennité d'un être collectif où entrent la tradition, le souvenir des épreuves communes, le sens d'un avenir commun, des valeurs partagées par un peuple, bref un patrimoine historique et culturel transmis et à transmettre.

Historique enfin au sens où les Etats et l'Etat, comme structure politique du vivre ensemble, ne sont pas séparables de l'histoire économique, comme à nouveau en témoigne la Révolution française. On ne peut pas avoir une conception juste de l'Etat sans s'intéresser aux rapports entre la sphère politique et la sphère économique. Ici trois perspectives sont possibles.

Pour les Grecs, Platon, Aristote, la cité est une forme autonome du vivre ensemble, et c'est même la forme achevée, la forme suprême du vivre ensemble. La sphère économique répond aux exigences du *vivre*, la *polis* répond aux exigences du *bien vivre*. Au début de *l'Ethique à Nicomaque*, Aristote montre que toute *technè*, toute *epistmè*, toute *praxis* tendent vers une fin, vers un bien, qui est leur raison d'être; puis il montre que les différentes fins ne sont pas toutes de même rang, certaines sont subordonnées à d'autres; et ainsi il existe une fin suprême à laquelle toutes les autres sont subordonnées et qui n'est rien d'autre que le souverain bien. Or du souverain bien traite « la science suprême et architectonique par excellence », la Politique, le savoir dont l'objet est l'existence des hommes dans la polis. La politique doit connaître ce qui est l'œuvre propre de l'homme et son but est de l'accomplir ou de contribuer à l'accomplir. La polis, autonome par rapport à l'ordre économique, n'a pas d'autre fin que le souverain bien.

A l'opposé, Marx montre que l'Etat est foncièrement dépendant de l'infrastructure économique et des rapports de production, qui sont des rapports de domination. Le politique (l'Etat, les institutions, la vie politique) ne peut donc pas être compris à partir de lui-même; comprendre le sens des institutions politiques consiste à identifier la fonction qu'elles exercent dans les rapports de domination économique et le soutien qu'elles apportent à la perpétuation de ces rapports de domination.

Une autre voie pour penser ce rapport entre l'économique et le politique, initiée par Ricœur, pourrait être 1/ de reconnaître que des rapports de domination économique peuvent s'établir et se développer à la faveur des institutions où s'exerce le pouvoir politique, mais 2/ en soulignant aussi que le lien politique est irréductible au rapport économique des classes sociales et qu'il est donc, du point de vue de sa nature, au-delà du soutien qu'il peut apporter à la domination économique. Il y aurait donc une autonomie relative de l'Etat, sous deux points de vue :

- l'Etat réalise un rapport humain qui n'est pas réductible aux conflits de classe ni en général aux tensions économique-sociales de la société. L'Etat le plus marqué par une classe dominante est l'Etat précisément en ce qu'il exprime le vouloir fondamental de la nation dans son ensemble; l'existence politique de l'homme développe un type de rationalité spécifique, irréductible aux phénomènes économiques.

- l'Etat développe des maux spécifiques, des maux politiques, des maux du pouvoir politique, qui sont d'un autre ordre que l'aliénation économique et qui peuvent même apparaître ou s'exacerber dans la tentative de porter remède à l'aliénation économique.

On peut en effet remarquer que la question du pouvoir politique ne présente pas en économie socialiste, une forme foncièrement différente de celle qu'elle présente en économie capitaliste. Il y aurait donc, malgré la diversité des rapports de production, une relative identité des figures du pouvoir et des dangers de perversion de l'Etat : il existe une aliénation proprement politique, irréductible aux conflits économiques des classes. Le remède à cette aliénation est à chercher du côté d'un contrôle de l'appareil d'Etat par le peuple, un contrôle s'exerçant dans des institutions rendant possible l'exercice du pouvoir, mais impossible l'abus du pouvoir (on peut ainsi penser à l'indépendance des juges ou à l'accès des citoyens à des sources d'information et de connaissance indépendantes de l'Etat).

La question des rapports entre le pouvoir économique et le pouvoir politique est aujourd'hui relancée par la mondialisation du marché et ce qui peut apparaître comme une réduction des pouvoirs de l'Etat.

Rationnelle ensuite. L'Etat moderne, comme nous l'avons vu, a des racines dans une population, dans une nation, dans une histoire toujours plus ou moins violente, mais il a aussi ses racines dans des constructions théoriques, à la fois législatives et philosophiques, accompagnant en contrepoint les tumultes de l'histoire et visant à donner à l'Etat les institutions politiques régulant l'exercice du pouvoir et, avec elles, son fondement et sa légitimité. Ces constructions sont avec les événements dans une relation dialectique complexe : ils sont en un sens des superstructures rétroagissant sur l'infrastructure qui les suscite. Bodin écrit *les Six Livres de la République* (1576), en se proposant de donner au royaume de France une assise doctrinale qui en fortifierait les fondations. Hobbes écrit son œuvre politique dans une période très troublée de la vie publique de l'Angleterre : le conflit, autour de l'année 1640, entre le Parlement et le roi Charles 1^{er} donne à Hobbes le sentiment que l'opposition parlementaire dépouille le souverain de sa souveraineté et que s'installe une crise de légitimation du pouvoir (et Hobbes s'exile). Les *Principes de la Philosophie du Droit* de Hegel se proposent de maîtriser les problèmes politiques qui sont entrés dans l'histoire à la fin du XVIII^e s. et le début du XIX^e, et particulièrement le virage de la Révolution française en terreur et en folie de la destruction et

la Contre-révolution, la Restauration. Contradictions de la Révolution française : elle a *affirmé* la liberté universelle de l'homme en tant qu'homme, mais elle l'a en même temps *reniée* en la supprimant d'abord, mais aussi en effaçant la substance historique en laquelle, dans l'Ancien Régime, cet avènement de la liberté universelle s'est préparé. La Révolution française se veut rupture, conquête de l'autonomie humaine contre tout un passé d'hétéronomie, mais elle méconnaît ainsi la continuité du processus historique dont elle est issue et elle est alors victime d'une sorte de retour du refoulé. La Révolution française s'est produite mais ne s'est pas pensée elle-même. Bref pour Hegel la construction de l'Etat moderne dans l'histoire doit être relayée par une construction de l'Etat moderne dans la pensée, car c'est à cette condition que les hommes pourront se réconcilier avec leur condition politique et y trouver leur satisfaction. La philosophie politique doit donc rendre manifeste la rationalité de la condition politique des citoyens dans l'Etat moderne. Ce projet se heurte à une difficulté que l'on peut présenter ainsi.

Un Etat, quelle qu'en soit la forme doit, d'une façon ou d'une autre, réaliser un accord entre l'unité (le corps politique) et la diversité (les citoyens qui composent la nation).

Comment l'unité d'une diversité se réalise-t-elle ? La réponse habituellement donnée s'énonce ainsi : c'est par la subordination de la partie au tout. L'ordre politique exige des rapports de subordination. Ce rapport de subordination, Aristote le justifie en montrant qu'il est exigé par la nature des choses et universel: chaque unité réelle composée de parties, que celles-ci soient continues, comme dans un organisme vivant ou discrètes, comme dans une cité, que l'unité considérée soit animée ou inanimée (comme l'harmonie musicale), repose sur un rapport de subordination de la partie au tout.

Là où des êtres libres sont en cause, la subordination se présente sous deux formes : soit comme une soumission, soit comme une obéissance. La soumission s'inscrit dans une situation de domination et de contrainte, elle est privative de liberté. L'obéissance s'inscrit dans une situation d'obligation et elle est, au moins en principe, librement consentie.

Le citoyen ne peut reconnaître sa condition politique comme rationnelle, que s'il reconnaît aussi comme rationnelle sa subordination. Mais il ne peut reconnaître celle-ci comme rationnelle que si elle relève d'une obligation librement consentie.

De quel ordre la subordination du citoyen dans l'Etat moderne peut-elle être ? Si la fin du pouvoir souverain de l'Etat est d'assurer la liberté des citoyens, la subordination dans l'Etat se présente comme obéissance à une obligation légitime. Si le pouvoir de l'Etat est un déguisement de rapports de force (en particulier économiques), être subordonné, c'est être dominé. Peut-être ces deux formes de subordination du citoyen ne sont-elles pas entièrement séparables: la subordination est toujours à la fois consentie et contrainte. L'Etat peut être certainement légitimé rationnellement, mais cette légitimation rationnelle ne peut être intégrale. Un certain fond de violence inhérent à la subordination ne peut être entièrement écarté. D'où la pertinence de la définition de l'Etat par le monopole de la violence légitime.

Si l'Etat exerce la violence tout en demandant une libre obéissance, on comprend qu'une des questions essentielles posées par l'Etat soit celle de la légitimité de son pouvoir.

On distingue traditionnellement, depuis Cicéron jusqu'à Max Weber, le pouvoir <potestas, Herrschaft> et la puissance <potentia, Macht>. Le pouvoir est de l'ordre du droit et

se manifeste par l'autorité (civile ou politique), la puissance se mesure par la force. Son autorité, l'Etat, le pouvoir politique la doit à sa légitimité. Max Weber distingue trois figures idéales-typiques de la légitimité : la légitimité charismatique, liée au caractère prestigieux et sacré ou aux qualités exemplaires d'une personne, la légitimité traditionnelle ou l'autorité de « l'éternel hier » (les traditions, les coutumes), la légitimité rationnelle selon laquelle le « porteur du pouvoir » est légitimé par les règles qui définissent les compétences des organes de l'Etat. En un sens, ces modèles s'inscrivent dans une diachronie, en particulier parce qu'ils correspondent à des moments successifs de la vie politique des peuples (la légitimité charismatique s'affirme dans les moments de mutation politique, de révolution et ne peut se prolonger très longtemps, la légitimité traditionnelle et la légitimité rationnelle prévalent dans les moments de stabilité et contribuent à la conforter). En un autre sens, ils interfèrent constamment. Toute légitimation du pouvoir politique leur emprunte quelque chose, dans des proportions variables.

Violence institutionnelle, charisme du chef, évidence des traditions, légitimité rationnelle : l'autorité de l'Etat puise à plusieurs sources Et c'est pourquoi, même si la distinction entre la subordination-soumission et la subordination-libre obéissance est justifiée, toutes les figures intermédiaires sont possibles, et il existe, selon la formule de La Boétie une « servitude volontaire ». La question de la légitimité et la distinction entre une subordination de liberté et une subordination de servitude sont des perspectives centrales pour une réflexion critique sur l'Etat.

Plan

1/ La structure institutionnelle de l'Etat moderne : souveraineté et citoyenneté

- A. Hobbes et la souveraineté du pouvoir (p. 8)
- B. Rousseau et la souveraineté du peuple (p. 13)
- C. Kant et la Révolution française (p. 30)
- D. Hegel et la souveraineté de l'Etat (p. 35)

2/ les abus du pouvoir de l'Etat et les procédures de contrôle démocratique

- A. L'Etat contre la liberté : les critiques libérales de la souveraineté de l'Etat (p. 53)
- B. L'Etat contre le peuple -1. La critique de l'Etat dans le socialisme utopique et la pensée anarchiste (p. 63) – 2. La critique de l'Etat dans le manuscrit de Kreuznach de Marx : *Critique du Droit politique hégélien* (p. 68)
- C. L'Etat contre l'humanité de l'homme : le phénomène totalitaire (p. 80)

3/ L'Etat et le phénomène de mondialisation

- A. L'analyse de J. Habermas (p. 91)
- B. André Tosel « La mondialisation comme objet philosophique » (p. 96)

I. La structure institutionnelle de l'Etat moderne : souveraineté et citoyenneté

L'Etat-nation peut être défini en première approximation comme une forme historique de l'être ensemble, réalisant une sorte de co-extensivité, sur un même territoire, d'un peuple, d'une économie qui assure ses moyens de subsistance et de développement (= la société civile) et d'un pouvoir souverain (= les institutions juridico-politiques qui organisent l'autorité) : peuple, économie, Etat ont approximativement les mêmes frontières. L'Etat-nation est l'articulation de ces trois sphères. Les différents penseurs qui se sont intéressés à la vie de l'Etat nation n'ont pas tous mis l'accent sur les mêmes sphères. Certains mettent l'accent sur l'économie et sur l'articulation de la société civile et de l'Etat. D'autres mettent plutôt l'accent sur la présence, là où il y a Etat, d'un *pouvoir souverain*.

C'est par ce second aspect que nous allons commencer : dans la longue maturation, historique et conceptuelle de l'Etat-nation, l'idée de souveraineté a joué un rôle central.

La Souveraineté désigne, d'après les premiers penseurs politiques chez lesquels le concept apparaît, la plénitude de puissance (*plenitudo potestatis*) qui s'attache au pouvoir de l'Etat, avec les trois attributs de cette puissance que sont la capacité de commandement, la perpétuité, l'absoluité.

Cette plénitude de puissance s'exerce selon deux modalités que l'on peut appeler souveraineté vers l'intérieur et souveraineté vers l'extérieur. Dans l'histoire de l'Etat, ces deux aspects ne sont pas rigoureusement corrélés. L'Etat se constitue comme souverain *vers l'extérieur* (c'est-à-dire comme puissance indépendante, ayant, son territoire, ses frontières, ses institutions, ses ambassadeurs) avant d'être (ou du moins d'être complètement) souverain *vers l'intérieur*. Ainsi au Moyen-Âge l'Etat n'est pas souverain vers l'intérieur au sens où certaines fonctions ou certains droits inhérents à la puissance publique de l'Etat sont confiés à des personnes privées (on pensera par exemple à la vénalité des charges parlementaires).

La montée en puissance de l'Etat moderne et la Révolution Française semblent mettre fin à cette situation. Le concept moderne de l'Etat exige et met à égalité de rang les deux aspects de la souveraineté: Le « corps politique» dans l'Etat moderne se déclare indivisiblement souverain vers l'intérieur et vers l'extérieur. Il se présente comme une volonté affirmant sa liberté dans son rapport à lui-même et dans ses rapports avec les autres Etats. Les deux faces de la souveraineté sont, en un sens, inséparables. Le pacte social ne délimite un corps de citoyens soumis à une loi commune qu'en les distinguant de ceux qui ne sont pas soumis à cette loi commune et qui sont par rapport au corps politique des étrangers. En outre lorsque la souveraineté vers l'extérieur disparaît, la souveraineté vers l'intérieur disparaît également : un pays conquis perd le pouvoir de décider de sa constitution interne. La souveraineté paraît donc bien être indivisiblement interne et externe.

On ne doit pas cependant perdre de vue que cette exigence, inhérente au concept de l'Etat moderne, d'une unité de la souveraineté de l'Etat, indivisiblement interne et externe est une idéalité normative dont rien ne nous dit qu'elle soit intégralement réalisée. Qu'il y ait un

décalage ou une dissymétrie entre la souveraineté vers l'intérieur et la souveraineté vers l'extérieur, plusieurs raisons le donnent à entendre.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr